

**SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019**

---

**DÉCISION N° 2019 / 177 / NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME/ 5**

---

**PROJETS DES AMÉNAGEMENTS DE LONG TERME DU NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8,
- vu sa décision n°2018/76/NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME/1 du 3 octobre 2018 décidant d'organiser un débat public sur le projet de nœud ferroviaire lyonnais long terme et de désigner Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT président de la Commission particulière,
- vu sa décision n°2018/97/NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME/2 du 7 novembre 2018 désignant les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2019/34/NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME /3 du 6 mars 2019, prenant acte du dossier du maître d'ouvrage et arrêtant les modalités et le calendrier du débat public,
- vu sa décision n°2019/64/NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME /4 du 3 avril 2019, désignant Mesdames Dominique SIMON et Adeline HEITZ, comme membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais,
- vu le compte rendu du débat rendu le et le bilan du débat public en date du 11 septembre,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet de nœud ferroviaire lyonnais long terme.

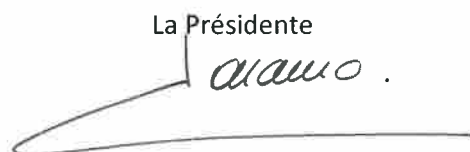
**Article 2 :**

Le garant établira un rapport annuel à la date anniversaire de sa désignation qui sera joint au dossier d'enquête publique.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au journal officiel de la République.

La Présidente



Chantal JOUANNO